

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 30 novembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente novembre à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 25 novembre s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VOLOT, Maire.

Présents: CHAUDOUET Nathalie, DEVILLIERS Jérôme, GEORGES Patrice, LUTAUD Dominique, THIERY Benjamin, VOLOT Jean-Claude,

Absents excusés : CULBERT Charles, HUREL Pascal (pouvoir à VOLOT JC), VOLOT Alexia (pouvoir à CHAUDOUET N)

secrétaire de séance : Benjamin THIERY

Modification statutaires CCAVM: annexe C voirie

M. le Maire présente la délibération n°093/24 du conseil communautaire de la CCAVM en date du 12 septembre 2024 dans laquelle il est adopté la modification de l'annexe C voirie afin de mettre à jour l'inventaire de la voirie intercommunale conformément au règlement intérieur de la voirie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les modifications de l'annexe C des statuts voirie telles que présentées.

Travaux 2025 : demande subventions

Le conseil municipal approuve les travaux 2025 pour lesquels des subventions seront sollicitées :

- réserve incendie vers le CIN chemin du Val Clavin
- élargissement du trottoir sur RD 428
- travaux trottoir chemin du Val Clavin vers la maison de Michel CHENOT
- sectorisation du réseau d'eau potable (télémetrie) suite à étude du schéma directeur
- assainissement bâtiment Louise Michel

Enfouissement réseaux

La commune s'était portée candidate pour des travaux d'enfouissement des réseaux aériens sur son territoire. Une première tranche est prévue en 2025 comprenant la rue de la mairie, rue des fermiers, rue de la poste, rue de la boucherie. Le projet étant porté par le SDED52, la commune envisage une réunion afin de connaître les échéances prévues et pour minimiser les perturbations notamment rue des fermiers en période estivale.

Contrat groupe prévoyance

Monsieur le Maire expose que,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute Marne a décidé de mettre en place une convention de participation prévoyance pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées du ressort du Centre de Gestion, à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le CDG52 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de SIACI SAINT HONORE- Groupe DIOT SIACI pour une durée de six (6) ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2030.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante. La participation financière est à minima le montant légal, fixé par le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 et jusqu'au montant de la cotisation versée par l'agent (7€ minimum par mois par agent).

Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage s'il adhère dans les 12 mois suivant l'adhésion de l'employeur ou suivant son recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 52 et SIACI SAINT HONORE – DIOT SIACI,

d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de **16 €** par agent et par mois par chaque agent qui aura adhéré au contrat dans la limite du montant de la cotisation de l'agent,

d'autoriser M. le Maire à signer les documents contractuels en découlant.

Cadeau naissance

Le conseil municipal décide par 6 voix pour et 2 contre d'offrir un bon d'achat de 200 € lors de chaque naissance d'un enfant domicilié dans la commune à compter du 1^{er} janvier 2025.

Proposition de redessiner la place de la Fontaine

Le conseil municipal décide de solliciter Mylène Mordin (illustratrice à Auberive) moyennant 200€ pour faire une esquisse de la place de la Fontaine.

Point sur les grands projets

M. le Maire informe les membres du conseil municipal sur l'avancement des grands projets, à savoir la meunerie, l'ancienne gendarmerie, la Forge et le Val Clavin.

Informations concernant les nouvelles redevances eau

M. le 1^{er} adjoint présente les nouvelles redevances de l'agence de l'eau en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il propose une augmentation de 5 % du forfait eau. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochain réunion de conseil.

Etude pour un exemple d'assainissement semi collectif

Il avait été envisagé de créer un mini assainissement semi-collectif entre 4 logements côte de l'abbatiale. Il informe que finalement cette étude est abandonnée au vu des contraintes aussi bien techniques que financières.

Modifications lotissement

Il avait été envisagé de modifier la taille et la destination de trois parcelles au lotissement impasse de la Combe au Prévét mais le projet est finalement abandonné, seul le règlement actuel va être modifié.

Adressage

Suite à une demande de Camping Car Park, le conseil doit déterminer une adresse précise pour le camping.

Dans la continuité des numéros déjà attribués, le conseil décide que l'adresse du camping sera désormais le 19 rue de Charbonnières.

